COMMUNE DE QUIERY-LA-MOTTE

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

En application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Directeur Général de Noréade, la Régie du SIDEN-SIAN en date du 21 février 2019, le zonage d'assainissement des eaux usées de la Commune de QUIERY-LA-MOTTE, adhérente de Noréade, sera soumis à l'enquête publique du Lundi 18 Mars 2019 à 15h00 au Vendredi 19 Avril 2019 à 17h30 inclus. Monsieur Pierre DELHUVENNE assumera les fonctions de Commissaire Enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la Mairie de QUIERY-LA-MOTTE, aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie, afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à Monsieur le Commissaire Enquêteur, Mairie de QUIERY-LA-MOTTE, lequel les annexera au registre.

Le dossier est également consultable sur le site www.noreade.fr et les observations peuvent être envoyées sur l'adresse mail suivante : epzonage.quiery-la-motte@noreade.fr

Ces observations seront également consultables sur le site internet.

- une permanence sera assurée par Monsieur le Commissaire Enquêteur à la Mairie de QUIERY-LA-MOTTE le :

Lundi 18 mars 2019	de 15 H 00 à 17 H 30
Samedi 6 avril 2019	de 9 H 00 à 12 H 00
Vendredi 19 avril 2019	de 15 H 00 à 17 H 30

afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public.

Le rapport et les conclusions seront consultables pendant un an en version papier à la mairie de QUIERY-LA-MOTTE et en version informatisée sur le site internet de Noréade (avec le dossier d'enquête publique).